

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

Terre-Neuve	3
Île-du-Prince-Édouard	1
Nouvelle-Écosse	19
Nouveau-Brunswick	18
Québec	1
Ontario	74
Manitoba	4
Saskatchewan	12
Alberta	45
Colombie-Britannique	41
<hr/>	
Somme partielle	218
Territoire du Yukon	51
Territoires du Nord-Ouest	6
<hr/>	
Total	275

NOUVELLE-ÉCOSSE—LA RECHERCHE FORESTIÈRE

Question n° 1779—M. MacKay:

Le ministère de l'Environnement a-t-il participé, à des programmes de sylviculture en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, a) dans quelle mesure y a-t-il participé au cours de la dernière année financière et b) combien a-t-on accordé à cette province au titre de la recherche et de l'exploitation forestière?

[Français]

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Oui. a) le ministère de l'Environnement a dirigé quinze programmes de sylviculture par toute la Nouvelle-Écosse en 1970-1971 ou y a participé. Le travail entraîne l'emploi à plein temps ou à temps partiel de onze hommes de profession et de onze techniciens du Centre de recherche forestière des Maritimes. b) Aucune aide financière directe à la recherche et au développement forestiers n'a été accordée à cette province en 1970-1971.

[Traduction]

LA PÊCHE À L'ESPADON—LES INDEMNITÉS

Question n° 1805—M. McCleave:

A-t-on adopté une formule d'indemnisation en ce qui a trait à l'industrie de la pêche à l'espadon au Canada et, dans l'affirmative, a) quelle est la formule, b) de quelle façon la formule tient-elle compte de la situation pénible des membres de l'équipage?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Oui. a) Les bateaux qui, en 1970, gagnaient une partie importante de leurs revenus de la pêche à l'espadon sont indemnisés moitié par le gouvernement du Canada et moitié par celui de la Nouvelle-Écosse, selon la formule ci-après. Deux tiers du nouveau coût des engins de pêche mouillés au cours des opérations propres à la pêche industrielle à l'espadon. La moitié du nouveau coût du matériel de pont, propre à la pêche industrielle à l'espadon. Le gouvernement du Canada achète, au prix coûtant, les stocks d'espadon pris par les Canadiens et emmagasinés par les entreprises canadiennes. b) L'indemnité accordée aux propriétaires de bateaux ainsi que l'aide technique, que les deux gouvernements assurent aideront sensiblement à réarmer ces bateaux de manière à leur permettre de participer à d'autres pêches et ainsi, de fournir de nouvelles possibilités d'emploi aux équipages. Le gouvernement du Canada a aussi offert de l'aide en vue de permettre aux membres d'équipage qui le demandent de se recycler.

[L'hon. M. Chrétien.]

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTENTAT CONTRE LE PRÉSIDENT KOSSYGUINE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a une déclaration à faire au sujet de l'agression dont a, paraît-il, été victime le président Kossyguine sur la colline du Parlement, et s'il dispose d'un rapport quant aux mesures de sécurité prises, ou d'une explication de ce qui a bien pu arriver à un hôte du gouvernement du Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre à la dernière partie de la question. J'ai demandé des explications au sujet des mesures de sécurité. J'ai assisté à l'incident, et tout ce que je peux dire, c'est qu'il est fort regrettable, et fort humiliant pour les Canadiens. On a honte de constater la manière dont certaines personnes au Canada semblent se soucier davantage des problèmes de l'étranger que de l'exercice de la démocratie au Canada et du respect des lois fondamentales de notre pays.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA RÉPARTITION DES CRÉDITS ET LES CRITÈRES À UTILISER

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit du programme d'initiatives locales dont l'abréviation sera probablement PIL. J'aimerais savoir si le gouvernement est en mesure de préciser comment seront distribués les 100 millions affectés à ce programme. L'objectif essentiel de ce programme étant de procurer des emplois aux chômeurs, le gouvernement aura-t-il recours à la formule utilisée pour le programme spécial de prêts pour le développement ou bien compte-t-il se baser sur d'autres critères et, en ce cas, le ministre pourrait-il nous dire quels seront ces critères?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas les chiffres précis sur moi, mais, pour l'essentiel, on aura certainement recours à des critères semblables à ceux utilisés pour le programme spécial de prêts pour le développement.

M. Douglas: Le ministre peut-il nous fournir dès maintenant ou sous peu les montants précis qui seront attribués à chaque province; de plus, voudrait-il dire à la Chambre si les attributions d'une province seront calculées sur le taux de chômage de régions déterminées?

L'hon. M. Lang: Je vais certainement m'occuper de cette question. Dans le cas du programme d'initiatives locales, cette somme pourrait fort bien être sous forme d'attribution initiale pour fins d'administration. Il faudrait bien que le programme soit assez souple, selon le type de projet mis de l'avant.